

Tourisme



Certaines communes, ici Feld au fond du Binntal, dans le Haut-Valais, ont été plus strictes dans l'aménagement de leur territoire en évitant le bétonnage et cherchent déjà à diversifier l'offre au-delà du ski et à développer un tourisme «des quatre saisons». KEYSTONE

L'initiative Weber impose un autre développement alpin

Christophe Clivaz
esquisse des pistes
pour s'adapter
à la nouvelle donne

Laurent Aubert

Après le choc causé par l'acceptation de l'initiative sur les résidences secondaires, le Vert Christophe Clivaz remet en question le modèle touristique privilégié jusqu'à présent. «La construction et l'immobilier ont dicté le développement, plus que les intérêts touristiques ou des commerçants», estime le politologue et professeur à l'Institut universitaire Kurt Bösch de Sion. Or le défi est de faire en sorte que les gens viennent et restent. Les études existantes montrent que les résidences secondaires sont occupées 40 à 50 jours par an.

Un outil peu performant

«Le modèle actuel est rentable à court terme pour les entreprises et les communes, durant la phase de construction», indique ce professeur partisan de l'initiative. A long terme, il entraîne des coûts

d'infrastructures pour les collectivités et aboutit au mitage du territoire. Christophe Clivaz souligne en outre qu'il s'agit là d'un outil de production peu performant: quelle entreprise pourrait se permettre d'investir dans des infrastructures occupées à 15%?

Le chalet investissement

En Valais, la problématique des lits froids a connu une évolution marquée. Après un boom dans les années 60 et 70, la construction de résidences secondaires s'est ralentie au cours des décennies suivantes. Elle est repartie depuis dix ans environ avec une nouvelle race de propriétaires qui acquièrent dans l'idée de faire un placement sûr plutôt que de séjourner dans leur appartement ou chalet. «Le canton avait d'ailleurs reconnu le problème dans sa politique touristique 2003 qui visait clairement les lits froids, rappelle le politologue. Si cette politique avait été concrétisée, l'initiative n'aurait peut-être pas triomphé.» Dans le Haut-Valais en particulier, on observe que certaines communes ont été plus strictes dans l'aménagement de leur territoire. Dans d'autres en revanche, où les

milieux immobiliers sont très influents, la situation n'a guère évolué.

Réflexions en cours

Avant l'initiative Weber, le réchauffement climatique a poussé les milieux touristiques à engager des réflexions sur des alternatives au modèle du tourisme hivernal. Des stations parlent de «tourisme quatre saisons». «Il convient déjà de renforcer la saison estivale, qui dure un mois actuellement, explique Christophe Clivaz. Le premier enjeu est d'élargir cette période, en améliorant la fréquentation des mois de juillet et d'août et en travaillant sur le mois de septembre où les conditions météo sont souvent excellentes.» Cela impose bien évidemment de diversifier l'offre au-delà du ski: détente, tourisme thermal, gastronomie, événements culturels, autres sports... Le professeur valaisan suggère aussi de trouver de nouvelles clientèles pouvant se déplacer hors des périodes de vacances scolaires.

Des centres et une ambiance

Pour Christophe Clivaz, les stations doivent aussi améliorer

leurs espaces publics si elles veulent attirer et conserver les touristes: nombre d'entre elles n'ont pas de véritable centre, d'autres ont vu le leur se déplacer. Résultat, les commerces sont désertés et ferment. «Des centres animés contribuent à créer une ambiance», indique le politologue qui préconise d'adapter l'aménagement du territoire afin de réserver au cœur des stations des espaces aux résidences primaires, aux commerces et aux hôtels. «Il n'est pas exclu que l'initiative s'avère bénéfique à la branche hôtelière: désormais, il sera peut-être plus rentable d'exploiter un hôtel.»

Se poser les bonnes questions

L'initiative offre l'occasion de se poser les bonnes questions, selon Christophe Clivaz. Tout dépendra bien sûr de la loi d'application: la vente de nouvelles résidences secondaires sera-t-elle autorisée si les propriétaires s'engagent par contrat à les mettre en location, par exemple? «Il est certain que le modèle touristique actuel basé sur la vente de résidences secondaires ne sera plus possible. C'est une incitation au changement», conclut le Valaisan.